



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 mai 2012 — N° 114

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner l'entente de coopération instituant la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec.

M. Pelletier (Rimouski) fait une déclaration concernant la Société Parkinson du Bas-Saint-Laurent.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la méningite.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant la Société Parkinson du Bas-Saint-Laurent.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la protection des droits des employé(e)s des magasins Zellers au Québec.

30 mai 2012

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter la Ville de La Pocatière pour deux prix reçus aux assises de l'Union des municipalités du Québec.

M. St-Arnaud (Chambly) fait une déclaration afin de saluer l'initiative citoyenne de l'ambulancier Patrick Dufresne.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant la livraison de la chambre hyperbare à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

M. Girard (Gouin) fait une déclaration concernant la fermeture de la Société des alcools du Québec du quartier Pointe-Saint-Charles.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant l'implication de l'entreprise RecyVermico Express à l'école Clotilde-Raymond.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

30 mai 2012

Dépôts de documents

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels relatif au Domaine Moses-Brown, Duhamel-Ouest en Abitibi-Témiscamingue.
(Dépôt n° 1353-20120530)

M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, dépose :

La convention complémentaire n° 22 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
(Dépôt n° 1354-20120530)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 avril 2012 par M. Bédard (Chicoutimi), concernant les ressources en santé mentale et la clarification du principe de dangerosité.
(Dépôt n° 1355-20120530)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 intitulé « Vérification de l'optimisation des ressources – Printemps 2012 ». Le rapport est accompagné d'une présentation de son contenu.
(Dépôt n° 1356-20120530)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paradis (Brome-Missisquoi), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 28 et 29 mai 2012, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux.

(Dépôt n° 1357-20120530)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 29 mai 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1358-20120530)

Dépôts de pétitions

M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 692 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration de la « Move Over Law » au Québec.

(Dépôt n° 1359-20120530)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

30 mai 2012

L'extrait d'une pétition, signée par 737 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'instauration de la « Move Over Law » au Québec.
(Dépôt n° 1360-20120530)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Girard (Gouin) dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 3 mai 2012, destiné aux employés du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le rappel de l'éthique dans la fonction publique.

(Dépôt n° 1361-20120530)

Motions sans préavis

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Bédard (Chicoutimi), Mme Lapointe (Crémazie) et M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant les firmes de génie-conseil; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur la Société du Plan Nord;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2012.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendement transmis par M. Moreau, ministre des Transports, et M. St-Arnaud (Chambly).

Les amendements sont déclarés recevables.

Conformément à l'article 252 du Règlement et afin d'éviter la répétition des amendements, seuls ceux proposés par M. Moreau, ministre des Transports feront l'objet du débat.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. St-Arnaud (Chambly) dépose :

30 mai 2012

Une liasse de documents concernant l'instauration de la « Move Over Law » au Québec.

(Dépôt n° 1362-20120530)

Le débat terminé, les amendements de M. Moreau, ministre des Transports, sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

À 12 h 06, à la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Hivon (Joliette) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement le retrait immédiat de la Loi 78 adoptée le vendredi 18 mai 2012.

À la suite d'une réunion qu'il a tenue avec les leaders des groupes parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 15 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

30 mai 2012

Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Caire (La Peltrie) propose :

QUE la motion de Mme Hivon (Joliette) soit amendée de la manière suivante : Ajouter, après le mot « gouvernement », les mots « advenant une entente qui met fin à l'actuel conflit étudiant et formellement acceptée par toutes les associations étudiantes »;

Enlever, après le mot « retrait », le mot « immédiat ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement, advenant une entente qui met fin à l'actuel conflit étudiant et formellement acceptée par toutes les associations étudiantes, le retrait de la Loi 78 adoptée le vendredi 18 mai 2012.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Hivon (Joliette), et sur l'amendement de M. Caire (La Peltrie), sous réserve de la permission de l'auteur.

Mme Hivon (Joliette) refuse la proposition d'amendement de M. Caire (La Peltrie).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

30 mai 2012

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 31 mai 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 02, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 mai 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON